

XXVI^{eme} CONFERENCE DE L'AIMS APPEL A PROJETS ST-AIMS Sessions Thématiques AIMS

PRINCIPES de la ST-AIMS : Session Thématique de l'AIMS

La ST-AIMS (Session Thématique de l'AIMS) est une des modalités de communication de l'activité scientifique que propose l'AIMS lors de sa conférence. C'est un périmètre dans lequel les communications et échanges sont centrés sur un thème spécifique, animés par une équipe dédiée et ouverts à divers formats. Les grands principes d'une ST-AIMS sont les suivants :

1. **Proposition de ST-AIMS:** les propositions de ST-AIMS doivent être adressées au responsable du CSP, sur la base des **documents A et B** ci joints. La soumission et la sélection des projets ont lieu entre l'été et le début de l'automne, selon un agenda adapté à celui la conférence. Le calendrier est diffusé dès que disponible. La sélection des projets de ST-AIMS est effectuée par le Conseil Scientifique Permanent (CSP) sur la base des propositions reçues aux dates fixées dans ce calendrier.
2. L'**appel à communication dans les ST-AIMS** retenues par le CSP est intégré à l'appel à communication de la conférence. Les communications soumises sont évaluées en double aveugle.
3. Une ST-AIMS comprend un **appel à contribution ouvert**. Elle ne peut pas être uniquement basée sur des communications d'invités. Le nombre de contributions attendues est au minimum de 4.
4. **L'organisation des ST-AIMS est sous la responsabilité de leurs porteurs** (2 à 4 personnes) qui choisissent la thématique, le format d'organisation et d'animation de leur session selon les contraintes générales de la conférence (notamment horaires et localisation). Les ST-AIMS peuvent par exemple intégrer des invités, des visites....
5. Les participants à une ST-AIMS (responsables, auteurs, invités, contributeurs) **s'inscrivent à la conférence** de l'AIMS selon les tarifs habituels.
6. Les ST-AIMS se déroulent **en parallèle des sessions habituelles** de la conférence (à l'exclusion des sessions plénières), le deuxième ou le troisième jour de la conférence.

Pour les responsables de la ST-AIMS, les principes de sélection des communications retenues sont les suivants :

1. Chaque papier sélectionné aura reçu deux évaluations positives par le système d'évaluation de l'AIMS.
2. Si les responsables considèrent qu'un article ayant reçu deux évaluations positives n'est pas dans le thème de la ST-AIMS ou si le nombre de papiers est trop important par rapport au format de la ST-AIMS, les responsables de la ST-AIMS se réservent le droit de ne pas intégrer le papier dans leur ST-AIMS. Celui-ci sera alors réintégré dans le cadre des sessions parallèles de l'AIMS. Il n'est en aucun cas rejeté.

Pour les auteurs, les principes de soumission à une ST-AIMS sont les suivants :

1. Les articles soumis à une ST-AIMS doivent répondre au cahier des charges des communications de l'AIMS en matière de format, de langue et de déontologie... (voir appel à communication général de l'AIMS).
2. La soumission se fait par le biais de la plateforme de soumission à la conférence annuelle de l'AIMS. L'auteur doit simplement identifier la ST-AIMS à laquelle il souhaite soumettre.
3. Son papier est évalué par des évaluateurs identifiés par les responsables de la ST-AIMS selon les mêmes principes et selon la même grille que pour l'évaluation générale.
4. Les papiers présentés dans le cadre d'une ST-AIMS peuvent concourir à l'ensemble des prix de l'AIMS.
5. En cas de double évaluation positive, les responsables de la ST-AIMS décident soit d'intégrer le papier dans la ST-AIMS, soit (pour des raisons de positionnement ou d'organisation) de basculer le papier dans le régime général de la conférence de l'AIMS. TOUT PAPIER ayant reçu une DOUBLE EVALUATION POSITIVE sera accepté à l'AIMS.
6. En cas d'évaluation divergente (1 avis positif et 1 avis négatif), l'arbitrage se fait selon les modalités habituelles de la procédure d'évaluation de l'AIMS.
7. En cas de double évaluation négative, le papier est rejeté et ne peut pas être présenté dans la ST-AIMS ni dans la conférence.

SOUSSION DES PROJETS de ST-AIMS

Adresser les documents A et B en pdf attachés à :

Président du Comité Scientifique Permanent (CSP) – ibouty@univ-illn.fr

Avant le : 10 Septembre 2016

Indiquer en objet du message: Proposition ST-AIMS 2017 Titre de la ST-AIMS

Seront examinées les propositions de ST-AIMS qui respectent le format et les indications mentionnés ci-dessus. Pour rappel : toutes les ST-AIMS doivent reposer sur un appel à contribution ouvert (pas de ST-AIMS sur la seule base d'invités). Le nombre de contributions retenues et présentées sera au minimum de 4. Le format d'organisation des ST-AIMS est laissé à l'appréciation des responsables (session classique de présentations, inclusion de débats/ateliers « créatifs »/ visites)

Seront privilégiées les propositions de ST-AIMS qui s'inscrivent dans les champs génériques de l'AIMS (Stratégie, Organisation et Management) et apportent une plus-value par rapport à l'appel à communication général de l'AIMS en termes :

- **D'émergence** : nouvelles thématiques ou nouveaux champs d'application des réflexions du Management Stratégique.
- **De transversalité** : thématiques, format d'organisation et d'animation favorisant la transversalité avec d'autres disciplines ou champs spécialisés.
- **De spécialisation** : thématiques, format d'organisation et d'animation favorisant un approfondissement et une focalisation sur certaines dimensions spécifiques (méthodologique, conceptuelle, théorique...)

Document A : Appels à projets ST-AIMS 2017

Adresser le document en pdf à : **Président du Comité Scientifique Permanent (CSP)**
ibouty@univ-tln.fr

Avant le : 10 Septembre 2016

ST-AIMS : [Titre]

RESPONSABLES : Minimum 2 – Maximum 4 responsables. Au moins un membre de l'équipe responsable doit être un chercheur senior (compétences sur la thématique, réputation, garantie d'attractivité). Identifier un Responsable Principal (RP) qui sera plus particulièrement en charge des relations avec les différents conseils de l'AIMS (CA, CSP, CSL). Identifier les responsables sous le format suivant :

Responsable Principal 1 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) – adresse mel de contact –

Courte biographie (100 mots maximum)

Responsable 2 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) –

Courte biographie (100 mots maximum)

Responsable 3 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) –

Courte biographie (100 mots maximum)

Responsable 4 : Nom, Prénom – Affiliation (Université, Ecole, Laboratoire, Institution, Fonction....) –

Courte biographie (100 mots maximum)

Mots-clés : XXX – XXX – XXX –

FORMAT de la ST-AIMS : La ST-AIMS peut être conçue sur un format variable (2 à 4 slots de 1h30 ou 2h). Le format pourra être adapté à l'issue du processus de sélection des papiers. Il sera nécessaire que le RP de la ST-AIMS fasse connaître son choix au CSL (Comité Scientifique Local). Les ST-AIMS pourront se dérouler, suivant les possibilités du programme, sur des plages horaires consécutives ou disjointes, sur une ou deux journées.

Description (150 mots maximum) : Décrire brièvement les principales caractéristiques de la proposition

Mots clés: 7 maximum

Évaluateurs : Identifier la liste des évaluateurs qui seront sollicités par le CSL pour évaluer les propositions de communication fléchées pour cette STAIMS, selon le format suivant (ordre alphabétique des évaluateurs) :

Nom, Prénom – Affiliation– adresse électronique.

.....

Document B : Appels à communication ST-AIMS 2017

Adresser le document en pdf à : **Président du Comité Scientifique Permanent (CSP)**
ibouty@univ-tln.fr

Avant le : 10 Septembre 2016

ST-AIMS : [Titre]

Responsables

Responsable 1 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Responsable 2 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Responsable 3 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Responsable 4 (Université, Laboratoire de recherche) – adresse email

Mots-clés : XXX – XXX – XXX -

Appel à communications

BLABLABLA

Références :

Pour un article :

Edwards, J. R. et M. E. Parry (1993), On the Use of Polynomial Regression Equations as an Alternative to Difference Scores in Organizational Research, *Academy of Management Journal*, 36 : 6, 1577-1613.

Pour un chapitre dans un ouvrage :

Masterman, M. (1970), The Nature of a Paradigm, in I. Lakatos & A. Musgrave (dir.) *Criticism and the Growth of Knowledge*, Cambridge: Cambridge University Press, 59-89.

Pour un livre :

March, J. G. et H. A. Simon (1958), *Organizations*, New York : Wiley.